



Identité digitale, gouvernance et éthique

Alberto Bondolfi
Université de Genève



Mettre de l'éthique partout?

- On pourrait sans autres se poser cette question, surtout par le fait que c'est devenu assez habituel de mettre l'éthique "*à toutes les sauces*".
- Je n'ai absolument pas l'intention d'exercer un acte d' "*impérialisme éthique*", en pensant qu'il y ait une réponse éthique exacte et sûre à toute interrogation possible.

Mais alors pourquoi parler d'éthique?

- Par le simple fait que par le biais de systèmes informatisés nous sommes en mesure de pouvoir communiquer de façon crédible des intentions et des décisions qui comportent une assomption de responsabilité.
- Le médium informatique ne comporte pas nécessairement la formulation de critères moraux tout à fait nouveaux, mais nous demande de réfléchir aux modalités qui lui sont spécifiques, afin que la prise de responsabilité puisse être crédible.

A la recherche des spécificités

- La possibilité de pouvoir identifier de façon plus sûre l'auteur-e d'une intention ou d'une décision par le biais du médium doit être évaluée du point de vue:
 - Des droits fondamentaux de celui qui veut s'identifier comme sujet d'une décision
 - De sa protection par rapport à des intrusions injustifiées de la part de la sphère publique
 - De la protection de la société, à cause de dégâts et torts que des criminels pourraient lui procurer.
- La nouveauté touche aux modalités du médium et non pas aux biens à protéger.

Le respect de l'identité digitale

- La diversité de la manifestation de l'identité d'une personne est donnée par le *support*.
- Cette diversité ne change en rien aux valeurs à respecter dans ce domaine.
- La tâche des pouvoirs publics consiste dans la recherche de mécanismes et procédures qui puissent garantir une identification sûre, au moins par rapport aux supports *pré-e*.
- On ne peut pas demander à l'Etat une *infaillibilité*, impossible parmi les humains.

À la recherche d'une définition adéquate de la négligence et du tort subi

- On peut noter aujourd'hui une tendance à la « *Criminalisation facile* » de quelques comportements dans le domaine du digital.
- Le droit, autant civil que pénal, a la tâche de réfléchir aux nouvelles formes que peut prendre, dans le domaine de l'identité digitale, autant la négligence que le tort.
- La tradition « *continentale* » qui prévoit des normes écrites et explicites aussi dans ce domaine est éthiquement à préférer à un « *Common law* » qui chercherait la justice au cas par cas, et monétarise fortement le tort subi.

Internationaliser les standards est aussi une exigence éthique

- La recherche de standards internationaux pour définir clairement l'identité digitale et pour la garantir au plan opérationnel, est une exigence *technique et éthique* à la fois.
- Identifier les sujets agissants dans le monde-e est une condition *nécessaire*, mais *pas suffisante* pour agir de façon juste et bonne entre les être humains.